

2024_49_AC_Jurys_examens_ALLSH_DU_Langue_cultures_Arabe

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

ARRETE :

Article 1 :

Le jury du Diplôme d'Etablissement **Langues et cultures : Arabe** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Frédéric Imbert (PU)

Suppléant(e) : Olga Lizzini (PU)

Liste des membres : Homa Lessan-Pezechki (PU), Stéphane Cermakian (MCF), Édouard Robberechts (MCF), Rémy Scialom (MCF)

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- membre titulaire M. Fârès Gillon /suppléant Mme Maha Barakat

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Mme. Hakan Özkan

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 20/11/2024

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de l'UFR ALLSH

Guy Le Thiec
Directeur de l'UFR ALLSH

